

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR 1993 [\[1\]](#)

TABLE DES MATIERES

1. Introduction

2. Membres

3. Activités

 a. Réformes constitutionnelles

 b. UniDem

 c. Protection des Minorités

 d. Justice constitutionnelle

 e. Décentralisation de l'Etat dans le processus d'intégration européenne

 f. Pouvoirs d'exception du gouvernement

 g. Rapports entre le droit international et le droit interne

 h. L'Etat de droit et la transition vers une économie de marché

 i. Séminaires

 j. Méthodes de travail

4. Activités futures

Annexe I - Liste des membres

Annexe II - Fonctions et composition des Sous-Commissions

Annexe III - Liste de réunions

1. INTRODUCTION

L'année 1993 a vu se poursuivre de façon constante l'augmentation du nombre des membres et des activités de la Commission, ce qu'on doit considérer comme le témoignage de l'intérêt et de l'appréciation que suscitent les travaux de la Commission en particulier parmi les juristes et les législateurs traitant de questions constitutionnelles.

Outre sa coopération avec les pays demandeurs pour leurs réformes législatives et constitutionnelles en cours - activité dont le volume et l'importance sont loin de diminuer - la Commission a pu organiser trois importantes manifestations dans le cadre d'UniDem et participer à d'autres importantes manifestations juridiques.

En outre elle a poursuivi sa coopération avec le Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'Homme de la CSCE, qui est régulièrement représenté à ses réunions. De son côté la Commission a été invitée à participer aux séminaires organisés par le Bureau.

La Commission est convaincue que, ce faisant, elle a contribué efficacement aux efforts du Conseil de l'Europe en faveur du développement de la démocratie pluraliste, de la prééminence du droit et des droits de l'homme.

2. MEMBRES

A la fin de 1993, la Commission comptait 26 membres à part entière, sept membres associés et cinq observateurs (la liste en est donnée dans l'Annexe I).

L'Islande et la Slovaquie sont devenues membres à part entière; le membre au titre de la Slovaquie est M. Jan Klucka, juge à la Cour Constitutionnelle slovaque; le membre au titre de l'Islande est M. Magnus Kjartan Hannesson, Professeur à l'Université d'Islande.

La Croatie est devenue membre associé; le Japon et le Kirghyzstan ont obtenu le statut d'observateur.

De plus, le Comité des Ministres a autorisé la Commission à coopérer au processus de réforme constitutionnelle de la République d'Afrique du Sud.

3. ACTIVITES

a. Réformes constitutionnelles

Lettonie

A sa 14e réunion (février 1993), la Commission a tenu un échange de vues sur la première version du projet de loi sur la citoyenneté. Les rapporteurs étaient M. Russell, M. Suviranta et M. Berchtold.

M. Russell, en sa qualité de rapporteur, a représenté la Commission lors d'une mission d'experts à Riga, en septembre 1993; par la suite, le projet de loi a été soumis au parlement pour une première lecture au mois de décembre. Les rapporteurs ont alors été priés de soumettre des observations écrites sur une nouvelle version de ce projet de loi.

Russie

Les rapporteurs sur la Russie : M. La Pergola, M. Maas-Geesteranus, M. Beaudoin, ainsi que quelques experts associés, M. Herbiet, M. Marques Guedes, M. Rosas et M. Schweisfurth, ont participé, le 17 février 1993, à un échange de vues avec la Commission constitutionnelle de la Fédération de Russie.

Au cours de l'année, plusieurs projets de Constitution, à divers stades de préparation, ont été soumis à la Commission pour observations. Les membres suivants de la Commission : M. Bartole, M. Beaudoin, Mme Botusharova, M. Economides, M. Kedzia, M. Helgesen, M. La Pergola, M. Özbudun, M. Pimentel et M. Scholsem ont formulé un avis, qui a été transmis aux autorités russes. Celles-ci, y compris le Président, M. Eltsine, ont exprimé, lors de la Conférence constitutionnelle de juillet 1993, leurs remerciements à la Commission pour cet avis, qui a été largement pris en compte dans le texte final adopté en décembre 1993.

A la demande du Comité des Ministres, la Commission s'est engagée dans une étude juridique en profondeur de la Constitution de la Fédération de Russie, dans le cadre de la coopération entre ce pays et le Conseil de l'Europe.

Ukraine

Les rapporteurs sur l'Ukraine, M. Bartole, M. Niemivuo et M. Ragnemalm, ainsi que M. Schweisfurth en tant qu'expert associé, se sont rendus à Kiev du 31 mai au 2 juin 1993, afin d'examiner le projet de constitution rédigé par la Commission constitutionnelle.

A cette occasion, les rapporteurs ont rencontré M. Léonide Kravtchouk, Président de l'Ukraine, et d'autres personnalités de ce pays.

La Commission constitutionnelle a ensuite soumis son projet final au parlement; les travaux sur la Constitution reprendront après les élections parlementaires, qui sont prévues pour mars 1994, et l'élection présidentielle.

Kirghyzstan

Les rapporteurs: M. Batliner, M. Kedzia, M. Malinverni et M. Özbudun, ont soumis des avis écrits sur le projet de constitution et, à l'exception de M. Kedzia, se sont rendus à Bischkek, en mars 1993, pour examiner ce projet avec les membres de la Commission constitutionnelle. La Constitution de la République de Kirghizie a été adoptée le 5 mai 1993. M. Kosakov, observateur au titre du Kirghyzstan, a remercié la Commission, à sa 15e réunion (1993), des avis précieux fournis à son pays.

M. Kedzia, au nom de la Commission, a formulé un avis sur le projet de loi sur la citoyenneté.

-

Albanie

Le gouvernement italien a apporté une contribution volontaire de 500 millions de liras italiennes à la Commission en vue du renforcement des institutions démocratiques et de la prééminence du droit en Albanie, notamment par l'enseignement juridique. Ce fonds est administré par la Commission dans le cadre de son propre programme de coopération avec les autorités albanaises et de celui du Conseil de l'Europe dans son ensemble.

Il a permis à la Commission de lancer plusieurs projets concernant l'Albanie, notamment l'organisation d'une série de séjours d'étude pour des juges, rédacteurs législatifs et étudiants de droit albanais. Ce programme se poursuivra en 1994; il s'y ajoutera un certain nombre de séjours de plus longue durée d'enseignants de droit albanais dans des universités d'Europe occidentale (voir également UniDem ci-dessous).

Un membre du secrétariat de la Commission, intégré à la Task Force Albanie du Conseil de l'Europe, s'est rendu régulièrement à Tirana pour assurer une liaison permanente avec les autorités albanaises travaillant à la réforme juridique et constitutionnelle.

A l'occasion de sa 14e réunion (février 1993), la Commission a rencontré à Venise une délégation albanaise, dont les frais ont été financés par le fonds italien, pour débattre du chapitre sur les droits de l'homme du projet révisé de Constitution albanaise. Un grand nombre des changements et améliorations suggérés par la Commission ont été incorporés dans ce chapitre, qui a été adopté par le parlement en avril 1993.

Lors de la 16e réunion (septembre 1993), M. Luarasi a informé la Commission que la rédaction de la Constitution progressait plus lentement que prévu, mais que ce processus devrait s'accélérer.

La contribution volontaire du gouvernement italien a permis à la Commission d'organiser une Semaine juridique européenne à Tirana en octobre 1993 en coopération avec le programme DémoDroit. Cette manifestation était coorganisée par les universités de Tirana et de Shkodra; elle a traité des principes fondamentaux de la prééminence du droit et de la démocratie.

Chypre

A sa 16e réunion (septembre 1993), la Commission a accepté d'examiner les aspects juridiques et constitutionnels du "Catalogue d'idées" (Set of ideas) du Secrétaire Général des Nations Unies, proposant une Constitution fédérale pour Chypre, sous réserve de l'accord des deux communautés de l'île, et en consultation avec le Secrétaire Général des Nations Unies. A cet effet, elle a prié le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de prendre les contacts nécessaires avec le Secrétaire Général des Nations Unies.

Afrique du Sud

Un séminaire intitulé "Développements constitutionnels en Afrique du Sud" s'est tenu à Oslo en avril 1993; il était organisé en coopération avec la Faculté de droit de l'Université d'Oslo. Ce séminaire, qui a rassemblé des juristes constitutionnels de haut niveau sud-africains et européens, visait à favoriser les échanges de vues sur l'évolution suivie par l'Afrique du Sud. Les principaux partenaires au processus de négociation y étaient représentés, et huit membres de la Commission y ont participé.

En juin 1993, le Comité des Ministres a autorisé la Commission à coopérer avec la République d'Afrique du Sud dans son processus de réforme constitutionnelle.

Le projet de constitution, qui doit être un instrument intérimaire pour la période de transition, a été présenté dans ses grandes lignes par l'Ambassadeur van Heerden à la 16e réunion (septembre 1993). Les compétences de la Commission seront particulièrement utiles pour la Cour constitutionnelle, qui a été créée sur le modèle européen.

La Commission a créé un Groupe de travail sur l'Afrique du Sud, composé de son président et de MM. Helgesen, Kedzia, Maas Geesteranus, Malinverni, Ragnelmalin, Triantafyllides, Beaudoin et de Mme Ely-Raphel.

A l'invitation des autorités sud-africaines, des membres du Groupe de travail se sont rendus à Johannesburg et au Cap en novembre 1993, pour rencontrer les rédacteurs de la Constitution transitoire, ainsi que de nombreuses personnalités du gouvernement et des principaux partenaires au Processus de négociation multipartite.

Moldova

En mai 1993, une délégation de la Commission a participé à un atelier scientifique sur le projet de constitution de la République de Moldova, organisé par le parlement de ce pays.

En octobre 1993, une délégation de la Commission, dirigée par M. Özbudun, s'est rendue en Moldova pour y débattre de la loi électorale. Conformément à cette loi, des élections se tiendront le 27 février 1994, ensuite la coopération avec la Moldova sur le texte du projet de constitution pourra se poursuivre.

Géorgie

Le secrétaire de la Commission constitutionnelle de Géorgie a assisté à la 17e réunion (novembre 1993) et indiqué que le projet de Constitution devait être mis au point en janvier 1994, puis soumis au parlement et, parallèlement, ouvert à l'examen public pendant une période de six mois. A ce moment là, la Commission sera invitée à donner son avis sur ce projet.

Les rapporteurs sur la Géorgie sont M. Helgesen, M. Malinverni, M. Matscher, M. Özbudun, M. Scholsem, M. Ziinszky et M. Bartole.

b. UniDem

Plusieurs séminaires ont été organisés en 1993.

Le séminaire sur: "La transition vers un nouveau modèle d'économie et ses reflets constitutionnels" s'est déroulé à Moscou, en février 1993. Il était organisé par la Commission en collaboration avec l'université d'Etat de Moscou, le Soviet suprême de la Fédération de Russie, la Cour constitutionnelle de Russie, la Commission constitutionnelle, le Ministère des Affaires étrangères et le Centre parlementaire du Soviet suprême de Russie.

Le séminaire sur "Les relations entre le droit international et le droit interne" s'est tenu à Varsovie, en mai 1993. Il était organisé en coopération avec le Centre des droits de l'homme de Poznan et l'université de Wrocaw. Il a été solennellement ouvert par Mme Hanna Suchocka, premier ministre de la Pologne, qui est le membre au titre de son pays au sein de la Commission.

Le séminaire sur "L'Etat de droit et la transition vers une économie de marché" s'est tenu à Sofia, en octobre 1993. Les coorganisateur bulgares étaient

la Nouvelle université bulgare de Sofia et l'Université de Blagoevgrad. Les sujets traités étaient la restitution, la privatisation et la législation fiscale.

Les actes de ces séminaires ont été, ou seront, publiés dans la série "Science et technique de la démocratie".

Pour les séminaires de Varsovie et de Sofia, la Commission a reçu un soutien financier (134.400 ECU) du programme PHARE pour la démocratie de la Communauté européenne.

c. Protection des minorités

A sa 14e réunion (février 1993), la Commission a adopté un avis sur le projet de loi hongrois sur le droit des minorités nationales et ethniques.

Des représentants de la Commission ont participé au séminaire de la CSCE: "Etude de cas concernant des minorités nationales; résultats positifs", qui s'est tenu à Varsovie en mai 1993.

La Commission a été invitée à participer à la Réunion informelle des Ministres européens de la Justice, qui s'est tenue à Lugano le 22 juin 1993, à l'ordre du jour de laquelle était inscrite la question de "Fédéralisme, régionalisme et protection des minorités". Elle a été représentée par M. Malinverni.

La sous-commission sur la protection des minorités a décidé de rédiger deux rapports, l'un sur les droits des minorités, fondé sur les réponses à un questionnaire, l'autre sur le thème "Fédéralisme, régionalisme et protection des minorités", fondé sur les rapports nationaux sur ce sujet.

Ayant pris note de la Déclaration de Vienne adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, la Commission a rappelé qu'elle était disposée à concourir à la mise en uvre des décisions prises.

d. Justice constitutionnelle

Dans le cadre de ses activités sur la justice constitutionnelle, la Commission a lancé en 1993 le Bulletin de jurisprudence constitutionnelle. Les deux premiers numéros, datés d'août et de novembre, ont été vivement appréciés par les juristes constitutionnels, en Europe et hors d'Europe. La publication de ce Bulletin constitue une grande étape vers la réalisation d'un des objectifs de la Commission dans le domaine de la justice constitutionnelle: l'établissement d'un Centre de documentation pleinement fonctionnel, rassemblant les décisions les plus importantes des Cours constitutionnelles ou d'autres juridictions équivalentes et les rendant facilement accessibles à toutes les instances intéressées.

Pour faciliter l'utilisation du Bulletin, un numéro spécial, actuellement en préparation, fournira une description complète des pouvoirs, de la composition et de l'organisation des tribunaux constitutionnels et des juridictions équivalentes d'un grand nombre d'Etats européens et extra-européens.

e. Décentralisation de l'Etat dans le processus d'intégration européenne

A sa 14e réunion (février 1993), la Commission, à la demande de l'Italie, a adopté un avis sur ce sujet en soulignant les effets de l'application du principe de subsidiarité, dont le rôle est renforcé par le Traité de Maastricht.

f. Pouvoirs d'exception du gouvernement

La Commission a commencé les travaux préparatoires d'une étude comparative sur les dispositions constitutionnelles relatives aux pouvoirs d'exception du gouvernement, sur la base des réponses à un questionnaire diffusé par M. Özbudun, rapporteur et président de la sous-commission compétente. Il est prévu que cette étude comporte des recommandations à l'intention des rédacteurs constitutionnels.

g. Rapports entre le droit international et le droit interne

A sa 16e réunion (septembre 1993), la Commission a adopté une étude comparative sur les rapports entre le droit international et le droit interne, rédigée par M. Economides, sur la base des réponses à un questionnaire, et l'a fait parvenir au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), au titre de sa contribution à l'activité correspondante du projet "Droits de l'homme et démocratie véritable".

Cette étude contient également des recommandations à l'intention des rédacteurs et législateurs constitutionnels.

Elle a été publiée dans la série "Science et technique de la démocratie".

h. L'Etat de droit et la transition vers une économie de marché

Deux séminaires UniDem se sont déroulés sur ce thème à Moscou et à Sofia (voir ci-dessus). En se fondant sur leurs conclusions, la Commission a entrepris la rédaction d'un rapport, avec l'aide du professeur Herbiet; ce rapport sera la contribution de la Commission au projet Droits de l'homme et démocratie véritable, sur le sujet "L'étude des problèmes créés par le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, la justice sociale et la démocratie véritable".

i. Séminaires

L'Institut international pour la démocratie a organisé, en coopération avec la Commission, un séminaire sur le thème "Procédure parlementaire et rédaction des lois" à Tirana, en septembre 1993.

Par ailleurs, la Commission a offert à la Fondation Charte 77 - New York sa collaboration pour l'organisation d'une conférence sur le thème: "Démocratie et décommunisation: mesures d'exclusion en Europe centrale et orientale et en ex-Union soviétique", qui s'est déroulée en novembre 1993.

j. Méthodes de travail

La Commission a recherché de quelle façon elle pouvait encore améliorer l'usage qu'elle fait des ressources mises à sa disposition, pour maximiser son efficacité en une période où ses avis sont de plus en plus fréquemment sollicités. Elle a décidé, notamment, de charger plus souvent des membres suppléants de participer à des missions d'experts et d'avoir recours, si nécessaire, à des experts extérieurs pour des tâches spécifiques.

4. ACTIVITES FUTURES

i. Les travaux se poursuivent sur plusieurs constitutions: Afrique du Sud, Albanie, Belarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine.

Les projets de loi sur la Cour constitutionnelle de Bélarus, Lettonie et Russie seront soumis à la Commission pour avis.

La Commission continue son examen du projet de loi de la Lettonie sur la citoyenneté.

ii. Deux séminaires UniDem sont en préparation pour 1994. L'un, intitulé "Le rôle de la Cour constitutionnelle dans la consolidation de l'Etat de droit", sera organisé à Bucarest, du 8 au 10 juin 1994, en coopération avec la Cour constitutionnelle de Roumanie et avec le soutien du ministère roumain des Affaires étrangères. Une conférence sur "Le concept moderne de confédération" se déroulera à Santorin, les 23 et 24 septembre 1994, à l'invitation des autorités grecques.

Dans le cadre de la coopération avec l'Afrique du Sud, il a été proposé d'organiser un Séminaire sur la justice constitutionnelle.

Les activités d'UniDem seront étendues à un programme d'échanges d'étudiants et professeurs entre les universités occidentales et les universités des partenaires d'Europe centrale et orientale.

iii. Plusieurs projets sont prévus dans le cadre du programme de la Commission concernant l'Albanie; ils seront financés grâce à la contribution du Gouvernement italien. Du matériel didactique et des ouvrages juridiques seront offerts aux Universités de Tirana et de Shkodra. Les séjours d'étude de juges, rédacteurs législatifs et professeurs de droit se poursuivront en 1994.

iv. Il est prévu que la Commission adopte, en 1994, son rapport sur les pouvoirs d'exception du gouvernement et sur la transition vers une économie de marché, ainsi qu'un rapport sur l'enseignement de la démocratie et des droits de l'homme dans les écoles de journalisme, ce qui complètera sa participation au Programme Droits de l'Homme et Démocratie véritable.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

- AUTRICHE** : M. Franz MATSCHER, Professeur à l'Université de Salzburg, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme
M. Klaus BERCHTOLD, Chancellerie Fédérale, Vienne
- BELGIQUE** : M. Jean-Claude SCHOLSEM, Doyen de la faculté de droit à l'Université de Liège
M. Michel HERBIET, Professeur à la faculté de droit à l'Université de Liège
- BULGARIE** : M. Alexandre DJEROV, Président de la Commission législative de l'Assemblée Nationale
Mme Snejana BOTUSHAROVA, Vice-Président de l'Assemblée Nationale
- CHYPRE** : M. Michael TRIANTAFYLIDIS, Attorney General de la République
- DANEMARK** : M. Michael ELMER, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère de la Justice
- FINLANDE** : M. Antti SUVIRANTA, Ancien Président de la Cour Suprême administrative
M. Matti NIEMIVUO, Directeur au Département de législation, Ministère de la Justice
- FRANCE** : M. Jacques ROBERT, Membre du Conseil constitutionnel
- ALLEMAGNE** : M. Helmut STEINBERGER, Directeur de l'Institut Max-Planck, Professeur à l'Université de Heidelberg
- GRECE** : M. Constantin ECONOMIDES, Professeur à l'Université Pantios, Directeur du département juridique, Ministère des Affaires Etrangères
Mme Fani DASKALOPOULOU-LIVADA, Conseiller juridique adjointe, Ministère des Affaires Etrangères
- HONGRIE** : M. János ZLINSZKY, Juge à la Cour constitutionnelle

ISLANDE : M. Magnus Kjartan HANNESSON, Professeur à l'Université d'Islande

IRLANDE : M. Matthew RUSSELL, Conseiller juridique auprès de l'Attorney General

ITALIE : M. Antonio LA PERGOLA (Président), membre du Parlement Européen
M. Sergio BARTOLE, Professeur à l'Université de Trieste

LIECHTENSTEIN : M. Gerard BATLINER, Président du Conseil Scientifique du Liechtenstein Institut

LUXEMBOURG : M. Gérard REUTER, Président de la Chambre des Comptes

MALTE : M. Joseph SAID-PULLICINO, Juge

PAYS-BAS : M. G.W. MAAS-GEESTERANUS, Ancien Conseiller juridique au Ministre des Affaires Etrangères

NORVEGE : M. Jan HELGESEN, Professeur à l'Université d'Oslo

POLAND : Mme Hanna SUCHOCKA, Membre du parlement
M. Zdzislaw KEDZIA, Ministre plénipotentiaire, Conseiller à la Mission permanente de Pologne auprès des Nations Unis

PORTUGAL : M. José Menéres PIMENTEL, Médiateur
M. Antonio VILHENA DE CARVALHO, Bureau de droit comparé, Bureau du Procureur Général

SAINT-MARIN : M. Giovanni GUALANDI, Vice-Président du Conseil de Présidence de l'Institut juridique de Saint-Marin

SLOVAQUIE : M. Jan KLUCKA, Juge à la Cour Constitutionnelle

ESPAGNE : M. Luis AGUIAR DE LUQUE, Directeur du Centro de Estudios Constitucionales
M. Jaime NICOLAS MUNIZ, Directeur adjoint du Centro de Estudios Constitucionales

SUEDE : M. Hans RAGNEMALM, Juge à la cour suprême administrative

SUISSE : M. Giorgio MALINVERNI, Professeur à l'Université de Genève

TURQUIE : M. Ergun ÖZBUDUN, Professeur à l'Université d'Ankara, Vice-Président de la Fondation turque pour la Démocratie

MEMBRES ASSOCIES

ALBANIE : M. Aleks LUARASI, Professeur à l'Université de Tirana

CROATIE : M. Stanko NICK, Conseiller juridique principal, Ministère des Affaires Etrangères

LETONIE : M. Aivars ENDZINS, Président de la Commission législative du Conseil suprême

LITUANIE : M. Kestutis LAPINSKAS, Président de la Commission pour la rédaction de la constitution du Conseil suprême

ROUMANIE : M. Petru GAVRILESCU, Spécialiste, Direction des Droits de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères

RUSSIE : M. Nicolas VITROUK, Vice-Président de la Cour constitutionnelle

SLOVENIE : M. Peter JAMBREK, Président de la Cour constitutionnelle, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme
M. Anton PERENIC, Professeur de droit, ancien Juge à la Cour constitutionnelle

UKRAINE^[2] : M. Leonid YUZKOV, Président de la Cour constitutionnelle
M. Petro MARTYNYENKO, Professeur à l'Institut des relations internationales, Université d'Etat de Kiev

OBSERVATEURS

CANADA : M. Gérard BEAUDOIN, Sénateur

SAINT-SIEGE : M. Vincenzo BUONOMO, Professeur de Droit international à l'Université Pontificale du Latran

JAPON : M. Masato ITO, Consul, Consulat Général du Japon à Strasbourg

KYRGHYZSTAN : M. Serikul KOSAKOV, Président de la Cour suprême économique

ANNEXE II

FONCTIONS ET COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS

- Président : M. La Pergola
- Vice-Présidents : M. Steinberger, M. Triantafyllides, M. Djerov
- Bureau : M. Ragnemalm, Mme Suchocka, M. Reuter, M. Pimentel, Présidents des Sous-Commissions : M. Russell, M. Malinverni, M. Economides, M. Özbudun, M. Scholsem, M. Matscher
- Justice constitutionnelle: Président: M. Russell - membres: Bulgarie, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Suède, Turquie, Roumanie, Slovaquie.
- Etat fédéral et Etat régional: Président: M. Malinverni - membres: Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Italie, Pologne, Espagne, Croatie, Canada, Etats-Unis.
- Rapport entre le droit international et le droit interne: Président: M. Economides - membres: Bulgarie, Finlande, Allemagne, Italie, Norvège, Suisse, Slovaquie.
- Pouvoirs d'exception du Gouvernement: Président: M. Özbudun - membres: Finlande, Irlande, Liechtenstein.
- L'Etat de droit et la transition vers une économie de marché: Président: M. Scholsem - membres: Chypre, Luxembourg.
- Protection des minorités: Président: M. Matscher - membres: Belgique, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Norvège, Saint Marin, Suisse, Turquie, Croatie, Roumanie.
- Task Force: Président: M. La Pergola - Vice-président: M. Helgesen - membres: Belgique, Bulgarie, Chypre, Finlande, France, Grèce, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie.
- Amérique Latine: Président: M. Matscher - membres: Allemagne, Italie, Norvège, Portugal, Espagne.
- UniDem: Président: M. La Pergola - membres: Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Turquie, Saint-Siège.
- Afrique du Sud: Président: M. La Pergola - membres Chypre, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Canada, USA.

ANNEXE III

REUNIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT EN 1993 ^[3]

Réunions Plénières

14e réunion	5-6 février
15e réunion	21-22 mai (Varsovie)
16e réunion	10-11 septembre
17e réunion	12-13 novembre

Bureau

5e réunion - Réunion élargi aux Président des Groupes de travail	
-	12 novembre

GROUPES DE TRAVAIL

Minorités

9e réunion	4 février
10e réunion	9 septembre

Etat fédéral et Etat régional

3e réunion	9 septembre
------------	-------------

Justice constitutionnelle

Réunions avec les agents de liaison des cours constitutionnelles pour l'établissement d'un centre de documentation	
4e réunion	3 février

5e réunion 10 novembre

Réunion d'experts pour l'élaboration du Bulletin de jurisprudence constitutionnelle

- 2 juin (Strasbourg)

Task Force pour les Réformes constitutionnels

Echange de vues sur le projet de Constitution de la Russie

- 17 février (Moscou)

Echange de vues sur le projet de Constitution du Kirghyzstan

- 4-6 mars (Bishkek, Kirghyzstan)

Echange de vues sur le projet de Constitution d'Ukraine

- 31 mai-2 juin (Kiev)

Participation à la réunion sur la minorité gagaouze en Moldavie

- 21 juillet (Strasbourg)

Participation à une mission d'experts du Conseil de l'Europe sur la loi de citoyenneté de Lettonie

- 14-15 septembre (Riga)

Echange de vues sur la loi électorale de Moldavie

- 21-22 octobre (Chisinau, Moldavie)

Réunion sur le projet de Constitution d'Afrique du Sud

- 18-23 novembre (Johannesburg et Cape Town)

Rapport entre le droit international et le droit interne

Réunion jointe avec le Comité de Direction d'UniDem

- 4 février

4e réunion 19 mai (Varsovie)

Comité de Direction d'UniDem

Réunion jointe avec le Groupe de travail sur le rapport entre le droit international et le droit interne

- 4 février

7e réunion 11 novembre

L'Etat de droit et la transition vers une économie de marché

Réunion jointe avec le Comité de Direction d'UniDem

- 4 février

SEMINAIRES ET CONFERENCES

Séminaire UniDem sur la transition vers un nouveau type d'économie et ses reflets constitutionnels

18-19 février (Moscou)

Séminaire UniDem sur les développements constitutionnels en Afrique du Sud

- 13-14 avril (Oslo)

Séminaire UniDem sur les rapports entre le droit international et le droit interne

- 19-21 mai (Varsovie)

Participation au Séminaire de la CSCE sur le thème "Etudes de cas concernant des minorités nationales : résultats positifs"

- 24-28 mai (Varsovie)

Participation à l'Atelier sur les réformes constitutionnelles en Moldavie

- 27-28 mai (Chisinau)

Participation à la Réunion informelle des Ministres européens de la Justice

- 22 juin (Lugano)

La procédure parlementaire et la rédaction des lois

- 17-18 septembre (Tirana)

(en coopération avec l'Institut international de la démocratie

Semaine juridique européenne

- 4-8 octobre (Tirana)

(en coopération avec le programme DémoDroit)

Séminaire UniDem sur l'Etat de droit et la transition vers une économie de marché
- 14-16 octobre (Sofia)

Démocratie et Décommunisation : Les dispositions d'exclusion en Europe centrale et orientale and dans l'ex Union Soviétique
- 14-15 novembre
(en coopération avec la Fondation Charte 77-New York)

[\[1\]](#). *Adopté par la Commission lors de sa 18e réunion (Venise, 25-26 février 1994).*

[\[2\]](#) *A partir de janvier 1994.*

[\[3\]](#) Sauf indication contraire toutes les réunions se sont tenues à Venise.